

Convocation du 06 octobre 2015
Affichage du 06 octobre 2015
Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 8

ORDRE DU JOUR

- Approbation du dernier compte rendu
- Rapport schéma de mutualisation : Présentation de M. Bruno HERISSE, vice président de la CCPCG
- Proposition de dissolution du CCAS
- Indemnisation de gardiennage et services communaux
- DM1 du 18/05/15, annulation et reprise
- Amortissement éclairage public rue de l'église
- Compte rendu des commissions
- Questions diverses

L'an deux mil quinze, le 12 octobre à 20h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de Laurence DESCHAMPS, Maire.

Présents :

Jean-François AULNETTE, Dominique DENIS, Jean-François GUILOIS, Daniel GENDRY, Jean-Savin LEGOUAIS, Jean-René MÉNAGE,

Absents excusés :

-Sylvie de CHITRAY donne pouvoir à Daniel GENDRY
-Elisabeth ROUSSELET donne pouvoir à Jean René MENAGE
-Céline DUVAL donne pouvoir à Dominique DENIS

Absente :

Cécilia GERMAIN

Secrétaire de séance : Jean-René MÉNAGE. Daniel GENDRY

APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU

En l'absence de remarque formulée, le compte rendu de la séance du 10 septembre 2015 est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil.

RAPPORT SCHEMA DE MUTUALISATION DES SERVICES ET PLAN D'ACTION 2015 n°2015-10-01

Présentation de M. Bruno Hérissé, Vice Président de la CCPCG.

L'article L.5211-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), modifié par la loi du 16 décembre 2010, stipule que le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre établit, dans l'année qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux, un rapport relatif aux mutualisations entre les services de l'EPCI et ceux de ses Communes membres.

Ce rapport doit comporter un projet de schéma de mutualisation à mettre en œuvre pendant la durée du mandat. Il revêt un caractère obligatoire, visant à inciter les Communautés et les Communes à réfléchir sur les modes de gestion de l'action publique locale.

Il constitue un document d'orientation, sur la durée du mandat, en matière de mutualisation des services et des moyens, mais qui n'a pas de portée prescriptive.

La mutualisation n'est pas une fin en soi, mais bien un outil au service d'un projet politique. La CCPCG envisage la démarche comme un processus évolutif, pouvant être à géométrie variable et reposant sur le principe du volontariat des Collectivités qui y participent.

Dans ce sens, la CCPCG souhaite proposer au sein de son schéma, les grandes orientations du mandat en matière d'organisations territoriales, humaines et matérielles. Chaque débat d'orientation budgétaire donnera lieu à une évaluation du plan d'action de l'année passée et fixera le plan d'action de l'année à venir.

La CCPCG se fixe pour cette démarche de mutualisation 6 objectifs principaux :

- Maintenir une qualité de service public local,
- Renforcer les solidarités entre Collectivités,
- Rationnaliser les dépenses publiques,
- Maximiser les effets du Pacte Financier & Fiscal,
- Sécuriser administrativement & juridiquement les pratiques,
- Anticiper l'évolution des organisations territoriales.

Le schéma proposé par la CCPCG s'articule autour de 4 orientations principales:

- Poursuivre la mutualisation des moyens matériels,
- Achever la mutualisation entre la CCPCG & la Ville centre,
- Affirmer la CCPCG comme centre de ressources pour toutes les Communes du territoire,
- Optimiser nos organisations territoriales.

Ce rapport, présenté par Monsieur Hérisse, fixe un diagnostic des éléments collectés sur l'ensemble du territoire, répertoriant les moyens humains et matériels. Il est transmis à l'ensemble des communes de la CCPCG pour avis.

Il sera ensuite soumis à l'adoption de Conseil Communautaire avant le 31 décembre 2015.

Au regard des différents éléments qui ont été présentés, l'ensemble du Conseil Municipal :

- Prend acte du rapport de mutualisation des services,
- Emet un avis favorable sur le plan d'actions 2015.

PROPOSITION DE DISSOLUTION DU CCAS

La loi n°2015-991 portant nouvelle organisation territoriale de la République a été publiée au Journal officiel du 8 août 2015. Elle constitue le troisième volet de la réforme des territoires après la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014 et la loi relative à la délimitation des régions du 16 janvier 2015.

L'article 79 permet aux communes de moins de 1 500 habitants de supprimer leur CCAS par délibération du conseil municipal. Lorsqu'une commune a dissous son CCAS, elle exerce directement les compétences ou elle transfère, de plein droit (compétences relevant de l'action sociale d'intérêt communautaire) ou de manière volontaire (compétences qui ne relèvent pas de l'action sociale d'intérêt communautaire), tout ou partie des compétences à l'EPCI à fiscalité propre dont elle est membre.

Le dossier est ajourné, les membres du CCAS étant absents à cette séance.

INDEMNISATION DE GARDIENNAGE ET DE SERVICES COMMUNAUX n°2015-10-02

Chaque année, le Conseil municipal statue sur les indemnités versées en contrepartie de services rendus à la commune.

Les membres du Conseil Municipal décident :

- Gardiennage de l'église, 80 € brut à Mme Marguerite BRICAUD.
- Prise en charge des animaux errants, 85 € euros brut à M. Joël BEAUMENIL.
- Destruction des nuisibles, 160 € euros net à M. Paul BESSON

AMORTISSEMENT BIENS ET SERVICES n°2015-10-03

La délibération prise le 18 mai dernier est incomplète. Il est nécessaire d'équilibrer les dépenses et les recettes dans une même section. Mme le Maire propose d'annuler la décision prise sur la délibération n°2015-05-06 et propose une nouvelle écriture comptable :

FD 6811 / 040	Dotation aux amortissements	1 833.18 €
FD 023	Virement à la section d'investissement	-1 833.18 €
IR 28031/ 042	Frais d'études	1 000.00 €
IR 280412/042	Bâtiments et Installations	833.18 €
IR 021	Virement à la section de fonctionnement	-1 833.18 €

Après concertation, le conseil municipal décide :

- D'annuler la délibération n°2015-05-06
- De modifier le budget comme présenté ci-dessus
- D'informer Mme le trésorier de cette décision.

AMORTISSEMENT DE L'ENFOUISSEMENT D'UN RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC n°2015-10-04

A la demande de Mme le Trésorier, il est nécessaire d'amortir la dépense de 51 709.61€ réalisée en 2009 pour l'éclairage public « rue de l'église » et « rue des jardins ».

Après délibération, le Conseil municipal décide :

- D'amortir la dépense Eclairage Public de 2009 en 10 années.
- D'inscrire cet amortissement dans tous les budgets à partir de 2016.

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

Commission Travaux voirie :

Pendant une journée, deux agents communaux l'un de Coudray et l'autre de Ménil sont intervenus avec le traceur de peinture sur la commune, accompagnés de Daniel GENDRY. La mutualisation logistique avec ces communes a permis de rénover notamment les emplacements de parking place de l'église. De nouveaux marquages au sol ont été créés :

- STOP en bas de la rue de l'église,
- Emplacement pour personnes à mobilité réduite (obligation accessibilité) près de la mairie et de la salle des fêtes,
- Jeu de la marelle à l'école.

QUESTIONS DIVERSES

Accueil des réfugiés :

Le compte rendu de la réunion sur l'accueil des réfugiés organisée le 1^{er} octobre dernier est présenté par Jean-René MENAGE.

Le Sud Mayenne va mettre à disposition une quinzaine de logements.

Il faudra assurer l'insertion sociale des arrivants, notamment dans l'apprentissage du français.

La scolarisation des enfants sera organisée.

L'aide peut se faire sous forme de parrainage pour accompagner les réfugiés. A ce titre, chacun peut se rapprocher de l'association "France Terre d'Asile" qui intervient déjà sur la communauté de communes.

Services sur notre commune

La société « Ma Baguette » a démarché la mairie pour installer un distributeur de baguette de pain sur Châtelain.

Le boulanger de Gennes-sur-Glaize souhaite s'associer à ce projet, prenant à sa charge, l'achat de la machine et garantissant 2 livraisons quotidiennes. Notre commune devrait prévoir un emplacement adapté et fournir le branchement électrique. Cette mise en place viendrait en complément du dépôt de pain habituel à la mairie et viserait une autre clientèle.

Les élus sont favorables à ce projet mais Mme le Maire souhaite rencontrer le boulanger de Coudray avant de prendre une décision.

Remplacement de l'agent technique communal

Le titulaire du poste, en arrêt depuis plusieurs semaines, est temporairement remplacé par un agent sous contrat.

Suite à cette absence, l'entretien des espaces verts ayant pris beaucoup de retard, Madame le maire sollicite les bonnes volontés pour une action « solidarité désherbage » afin d'embellir le cimetière pour la Toussaint.

Par ailleurs, le travail de l'employé communal consiste en l'entretien des massifs et grands espaces. Les pieds de murets et devants de maison sont entretenus par leurs propriétaires.

Introduction de moutons pour faciliter l'entretien d'espaces verts

Afin de faciliter l'entretien du bassin d'orage du lotissement de la Chênaie, le Conservatoire de la Charnie s'est proposé d'y placer des moutons d'Ouessant

Cette solution offre des avantages :

- Moins de travail manuel,
- Utilisation d'un moyen d'entretien respectueux de l'environnement.
- Animation d'un lieu par l'introduction d'une espèce animale en voie d'extinction.

Mais aussi des inconvénients :

- Nécessité d'une équipe responsable du projet au sein du lotissement,
- Création d'une clôture et d'un abri, non chiffrée pour l'instant,
- En cas de fuite de l'animal, la responsabilité de la mairie est engagée,
- Coût de l'opération, environ 240€ pour la 1^{ère} année,

Ce projet ne pourra se mettre en place qu'avec la participation durable d'habitants. Une réunion sera programmée afin d'en débattre.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question diverse n'étant évoquée, Madame le maire clôt la séance à 23h55.

Prochaine séance le mardi 10 novembre 2015 à 20 h 30.

Délibérations prises	Membres présents	Signatures ou Observations Préciser si « pouvoir »
RAPPORT SCHEMA DE MUTUALISATION DES SERVICES ET PLAN D'ACTION 2015 n°2015-10-01	Laurence DESCHAMPS	
	Jean-René MENAGE	
INDEMNISATION DE GARDIENNAGE ET DE SERVICES COMMUNAUX n°2015-10-02	Daniel GENDRY	
	Cécilia GERMAIN	
AMORTISSEMENT BIENS ET SERVICES n°2015-10-03	Jean-François GUILOIS	
	Jean-François AULNETTE	

Département : MAYENNE

Commune : CHATELAIN

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 12 octobre 2015

AMORTISSEMENT DE L'ENFOUISSEMENT D'UN RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC n°2015-10-04	Élisabeth ROUSSELET	
	Dominique DENIS	
	Jean-Savin LE GOUAIS	
	Sylvie de CHITRAY	
	Céline DUVAL	